

Commune de BRY
République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 1^{er} février 2022

Convocation en date du : 24 janvier 2022

Nombre de Membres : 11

En exercice ayant pris part à la délibération : 11 (dont 4 procurations)

Le premier février deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Bry sous la présidence de Monsieur Denis LHOTELLERIE, 1^{er} adjoint, Monsieur FLAMENT, le Maire, étant retenu à une réunion de la Communauté de Communes du Pays de Mormal. Il arrivera en cours de conseil, dès que sa réunion sera terminée.

Étaient présents : Mesdames FOURNIER, SERET et THIRY
Messieurs DESTOMBES, LHOTELLERIE, MARLIN et ROMAIN.
M. FLAMENT à partir de 21h

Étaient absents excusés : Mesdames DELOBEL (pouvoir à M. LHOTELLERIE) et GRAUX
(pouvoir à M. MARLIN)
et Messieurs LEDIEU (pouvoir à Mme SERET) et FLAMENT
(pouvoir à Mme FOURNIER)

Secrétaire de séance : Mme FOURNIER

M. LHOTELLERIE remercie les membres présents et déclare l'ouverture du conseil municipal à 19h40.

DELIBÉRATIONS :

DELIBERATION 003022–Fiscalisation de la contribution « DECI » 2022- Remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune, au titre de la défense extérieure contre l'incendie, par le produit des impôts

Monsieur le 1^{er} adjoint présente ce sujet, déjà évoqué et voté en 2021.

En effet, le SIDEN-SIAN possède la compétence « Eau potable et Industrielle », ainsi que la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie », et la commune lui a porté transfert de sa compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (arrêté interdépartemental du 14 décembre 2021). Depuis, c'est la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau qui exploite le service de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles de l'article L. 5212-20, à savoir :

- 1/ « *Le Comité Syndical peut décider de remplacer en tout ou partie cette contribution par le produit des impôts* »,
- 2/ « *La mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part* ».

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 16 décembre 2021 fixant le montant de la cotisation syndicale et instaurant le principe pour l'année 2022 du recouvrement de cette cotisation par le produit des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION(S)

Décide d'accepter la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

Cette fiscalisation, déjà en place depuis quelques années, se porte à 5 euros par habitant, somme qui n'a pas évolué depuis la mise en place de la fiscalisation.

Il est précisé que c'est un service pour la commune, qui n'a plus à s'occuper de cette charge puisque Noréade gère désormais la défense contre les incendies, et notamment la pression de l'eau dans les canalisations. Il a d'ailleurs été signifié à la commune que cette pression avait été augmentée, de façon à ce que même les points en hauteur bénéficient d'une pression suffisante aux bouches d'incendie, en cas de nécessité d'intervention.

Il avait été envisagé il y a quelque temps d'acquérir un terrain du côté de la sortie vers Roisin pour faire un bassin d'eau, qui tiendrait lieu de réserve dans le cadre de cette défense contre les incendies, pour les zones du village alentours.

Le prix d'achat était élevé, et l'augmentation des pressions dans les canalisations permet de ne plus en avoir besoin. (Ce point sera cependant à vérifier lors de la prochaine inspection des bouches d'incendie par le SDIS)

QUESTIONS DIVERSES :

A. ENVIRONNEMENT: Retour sur le débat communautaire du 28.01.22 et sur les premiers avis des Bryessois suite à l'enquête sur l'évolution des consignes de tri.

Le sujet est complexe et en constant remaniement. Il soulève de nombreuses réactions dans tout le territoire de la Communauté de Communes, d'autant qu'il faut également penser sur le long terme, pas uniquement à court terme, et que de nombreux enjeux financiers s'ajoutent à la dimension environnementale de celui-ci.

Le questionnaire de la CCPM distribué dans les boîtes aux lettres des Bryessois a soulevé un certain nombre de questions de la part des habitants, auxquels les conseillers ont essayé de répondre de façon claire, pour que chacun puisse se faire son avis. Les discussions dans le groupe de travail des conseillers communautaires sont toujours en cours.

Concernant Bry, 37 questionnaires papiers ont été rendus et transmis au service environnement de la CCPM.

2 personnes souhaitent garder un ramassage hebdomadaire à la fois pour les déchets ménagers et pour les poubelles de tri (scénario A), 21 personnes souhaitent un ramassage hebdomadaire pour les déchets ménagers et un passage tous les 15 jours pour la poubelle de tri (scénario B), et 14 personnes souhaitent un ramassage hebdomadaire des poubelles de déchets ménagers et un apport volontaire du tri dans un container installé dans le village (scénario C).

Dans tous les cas, le verre serait à apporter à un container dans le village.

A noter que bon nombre des habitants ont répondu directement en ligne au questionnaire, donc ces résultats ne sont que partiels.

La remarque est faite par un conseiller que ce sont les citoyens qui trouvent des solutions pour recycler au mieux alors que les industriels devraient en amont commencer par réduire le suremballage : l'action est commune (particuliers et entreprises), mais la fabrication de tous ces emballages, qui doivent ensuite être recyclés, doit être également repensée.

B. Information sur la visite de Madame la Sous-préfète le 16 février

Madame la Sous-Préfète viendra rencontrer les élus en début d'après-midi, et souhaite s'entretenir avec eux des projets futurs, en particulier sur les sujets de la lutte contre l'érosion ou de la revalorisation du centre-bourg. Monsieur LHOTELLERIE invite les élus qui le souhaiteraient à venir la rencontrer.

C. COMMUNICATION :

⇒ Présentation du programme culturel et animation pour l'année 2022

M. LHOTELLERIE présente ce qui a été discuté en commission animation et culture le 22 janvier, et les animations et occasions prévues pour 2022

☐ **Le 29 janvier : Chœur de Femmes L en concert à l'église de Bry, à 18h.** Concert gratuit. La salle des fêtes sera mise à disposition des choristes pour les commodités, entre les répétitions et le concert. Le Pass Vaccinal sera à vérifier à l'entrée de l'église.

☐ **Le 19 mars : Opération Hauts de France Propres.** La commune va réaliser l'action indépendamment de la CCPM. En effet, il faut renvoyer les bulletins d'inscriptions préalables de chaque participant (or le nombre de participants est peu estimable à l'avance, certains se décident selon la météo etc.). Et il faut être à 12h dans une des 4 déchetteries du territoire pour faire peser les déchets ramassés. De plus, la CCPM ne donne plus les gants et les sacs poubelles comme c'était le cas au début de l'opération, ce sont les mairies qui les fournissent.

La proposition a été faite en commission de renouveler plus souvent l'opération qu'à la seule date officielle : les entrées et sorties du village sont en ce moment très sales de déchets.

☐ **Le 26 mars :** Une nouveauté : **le Troc aux plantes.** Sur la proposition d'Adeline DELOBEL. Chaque habitant qui le souhaite vient donner ce qu'il n'utilise pas au jardin, des boutures, des plants, et repart avec d'autres.

☐ M. DESCHAMPS, président de **l'association Sport et Détente** qui vient à l'Espace Partagé le samedi matin remercie la mairie pour le prêt de la salle de l'ancienne école (en temps de pluie) et la mise à disposition de l'ELP. Pour faire mieux connaître l'association aux Bryessois, celle-ci va organiser **le 30 avril un parcours du cœur.**

☐ **Les 10 et 24 avril/ 12 et 19 juin : week-ends d'élections présidentielles et législatives.**

☐ **Le week-end du 7 et 8 mai :** les Bryessois qui le souhaitent pourront par petits groupes et sur inscription préalable **découvrir le château de Bry**, sous la forme d'une balade découverte théâtrale orchestrée par la Compagnie Chamane. De plus amples informations seront données par la suite, mais le week-end va solliciter beaucoup de volontaires pour l'organisation et l'encadrement, et les conseillers sont invités à le réserver dès à présent.

☐ **Le 14 juillet :** cochon grillé par les Amis Bryessois, si les conditions sont favorables. Le **FAC**(Fonds d'action culturelle)sera sollicité pour un spectacle de théâtre. **La Compagnie Chamane** et son spectacle **60 minutes chrono** ont été proposés.

☐ La fête de l'anniversaire de l'Espace Partagé en 2021 avait été un succès. Proposition a été faite de la renouveler, le **dimanche 11 septembre.** Si les associations sont partantes pour recommencer, c'est une belle occasion de se retrouver de façon conviviale.

☐ La proposition a été faite par Stéphanie SERET de participer à **l'opération Octobre rose**, en faveur de la lutte contre le cancer du sein. Un concert doublé d'une exposition pour l'occasion est à l'étude.

D'autres dates d'évènements s'ajouteront en cours d'année.

⇒ **Échange sur le bulletin municipal annuel 2021**

Les conseillers font part des éléments qu'ils souhaiteraient voir paraître dans le bulletin à venir.

Autres questions diverses non prévues à l'ordre du jour : (Monsieur FLAMENT rejoint le conseil municipal après sa réunion, à 21h)

⇒ Contrôle de sécurité des jeux de l'Espace Libre Partagé.

Après la consultation de différentes entreprises, la société SOLEUS a été retenue pour effectuer les contrôles de sécurité de l'Espace Libre Partagé. Un état des lieux des activités proposées dans le Parc a été fait. Ce contrôle est à faire chaque année pour les jeux des enfants, et tous les trois ans pour les agrès du parcours santé.

Deux jeux présentent des correctifs à réaliser, du point de vue de la sécurité. L'employé communal va les effectuer rapidement (câbles des filets de but du terrain de foot à changer, et un maillon de la balançoire à modifier). La personne venue faire le contrôle a précisé qu'en termes de responsabilité communale, si une personne plus âgée que l'âge maximum indiqué sur l'affichage dans le Parc tombe ou se blesse, la responsabilité de la commune n'est pas engagée : c'est la personne qui n'a pas respecté les consignes d'utilisation du jeu qui a la responsabilité de l'accident.

⇒ Projet de la mare tampon : demandes de subventions.

Concernant le projet de la mare tampon, l'agence de l'eau a répondu négativement pour la demande de subvention, leur budget subvention ayant déjà été consommé (pas de subvention possible avant 2025). D'autres possibilités sont à l'étude. Il faudra entamer ces travaux avant ceux de la rue du Bessois, pour ne pas abîmer ce qui va être réalisé à cette occasion.

⇒ Point financier :

Un rapide point est fait sur les finances. Le résultat du budget de l'année 2021 est excédentaire : +242 570,44 €. Une réunion de la commission Finances pour préparer le prochain budget est prévue prochainement.

Une précision est donnée sur un futur accompagnement possible par l'Europe, via une subvention spécifique (par l'intermédiaire du Parc Régional Naturel de l'Avesnois). Cet accompagnement concernerait la revitalisation du centre-bourg, par rapport à la remise aux normes des bâtiments et aux autres travaux nécessaires. Cette subvention est de 70% dans la limite de 15 000€ et peut être sollicitée l'année prochaine également.

Plus personne ne souhaitant intervenir sur un sujet en particulier, M. LHOTELLERIE remercie les membres du Conseil et lève la séance à 21h50.

Fait à Bry, le 8 février 2022

La secrétaire de séance
Véronique FOURNIER